

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Commission restreinte du 19 septembre 2022

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CALENDRIER

Le calendrier du football féminin est disponible.

Pour le consulter, [cliquez ici](#)

REUNION DE DEBUT DE SAISON

Une réunion des clubs féminins se tiendra au District mardi 20 septembre 2022 à 19h00.

PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Retrouvez les premiers plateaux de la saison en [cliquant ici](#)

CHALLENGE AUTOMNE FOOT A 8

La liste des plateaux pour le début de saison est disponible en [cliquant ici](#)

CRITERIUM SENIORS F A 8

L'équipe de CONFLANS FC remplace celle de FEUCHEROLLES USA dans la poule A

COURRIERS

517864 GARGENVILLE STADE

Le club souhaite reporter la rencontre du critérium Séniors F à 8 face au PLAISIROIS FO du 24 septembre 2022. L'équipe étant créée cette saison, le nombre de joueuses licenciées et qualifiées pour la rencontre n'est pas suffisant

La Commission rappelle aux clubs que le report d'une rencontre de critérium, pour un motif non impérieux, est possible uniquement avec l'accord des deux clubs, accord comprenant une date de report (via Footclubs ou messagerie officielle).

Toutefois, pour la première journée et dans l'objectif qu'un maximum de rencontres puissent se dérouler, la Commission décide de reporter la rencontre sur demande d'un des 2 clubs motivée par un manque de joueuses licenciées et qualifiées, et ce sans que l'accord de l'adversaire ne soit nécessaire, **après vérifications des licenciés du club concerné.**

Match à jouer le 22 octobre 2022.

Si l'une des deux équipes participe au tour de cadrage de la Coupe des Yvelines, la rencontre se jouera le 5 novembre 2022.

551386 LE PERRAY ES

Le club souhaite reporter la rencontre du critérium Séniors F à 8 face à GUYANCOURT ES du 24 septembre 2022.

La Commission rappelle aux clubs que le report d'une rencontre de critérium, pour un motif non impérieux, est possible uniquement avec l'accord des deux clubs, accord comprenant une date de report (via Footclubs ou messagerie officielle).

Toutefois, pour la première journée, et dans l'objectif qu'un maximum de rencontres puissent se dérouler, la Commission décide de reporter la rencontre sur demande d'un des 2 clubs motivée par un manque de joueuses licenciées et qualifiées, et ce sans que l'accord de l'adversaire ne soit nécessaire, **après vérifications des licenciés du club concerné.**

Match à jouer le 22 octobre 2022.

Si l'une des deux équipes participe au tour de cadrage de la Coupe des Yvelines, la rencontre se jouera le 5 novembre 2022.

517404 ST ARNOULT 78 FC

Le club souhaite engager une équipe U18F à 8.

La Commission décide d'intégrer l'équipe dans les plateaux du challenge automne à la place de MONTESSON US qui s'est désengagé du dispositif.

500605 ST CYR AFC

Le club souhaite engager une équipe U15F à 8.

La Commission décide d'intégrer l'équipe dans les plateaux du challenge automne.

529719 CHANTELOUP LES VIGNES US

Le club souhaite engager les équipes suivantes :

- U11F à 5

- U13F à 8

- U15F à 5

La Commission décide de vous intégrer sur les plateaux U11F et U15F pour le foot à 5.

La Commission n'a pas la possibilité de vous intégrer sur les plateaux du challenge automne pour les U13F en foot à 8 à moins d'un forfait de l'une des équipes dans ce dispositif.

Cependant elle vous propose de participer aux plateaux de foot à 5 pour faire jouer les joueuses.

Vous pourrez intégrer le critérium U13F à 8 début novembre.